



Compte rendu CAPL de notation des Agents de catégorie C du 30 Juin 2015

Cette CAPL portant sur les recours de l'évaluation était la première depuis les dernières élections. Pour rappel, les organisations syndicales élues sont :

- Solidaires Finances Publiques (3 sièges)
- La CGT Finances publiques (2 sièges)
- L'Union UNSA/CFTC-CFDT Finances Publiques (1 siège)

Les trois organisations syndicales étaient présentes lors de cette CAPL.

A l'ouverture de la CAP, l'administration a annoncé le nombre de mois, ainsi que leur répartition, mis en réserve. A cette annonce, les bras nous en sont tombés. En effet, la réserve était de 2 x 2 mois et 23 x 1 mois !

Suite à nos interrogations, les explications apportées ont été les suivantes : les chefs notateurs (donc vos responsables de service) avaient bien été informés par la direction de ces mois disponibles tout au long de la campagne de notation. Lors de chaque commission d'harmonisation, tous avaient eu la possibilité de s'exprimer mais aucun n'a indiqué en avoir l'utilité... Ils s'estimaient tous "*être servis*" !

La présidente de la CAP a expliqué la réaction (ou plutôt la non réaction) des responsables de service en indiquant que l'exercice de l'évaluation était périlleux et, qu'à son avis, ces derniers estimaient que les agents avaient tous été noté à leur "valeur" en tenant compte des fameux "mérites comparés".

Pour Solidaires Finances Publiques cette approche est des plus discutable, car elle s'apparente à un jeu de dupe, où l'on salue les efforts de l'agent lors de son entretien individuel mais, sous couvert du sacro saint contingentement, aucune bonification ne lui est attribuée.

Nous savons donc maintenant que lorsque cette explication vous a été avancée, elle était fausse... La réserve parle d'elle même !

Cette année, 11 agents avaient déposé un recours hiérarchique (dont 3 ont obtenu satisfaction à l'issue de celui-ci). Sur les 8 dossiers restants, seuls 4 agents ont saisi la CAP locale. Cette situation conforte Solidaires Finances Publiques dans son opposition au recours hiérarchique. Cette étape est clairement un frein pour les agents qui, ayant obtenu un refus, abandonnent par manque de motivation et parce-que la procédure est trop lourde.

Les 4 dossiers sont répartis de la façon suivante :

- 3 AAP 1^{ère} classe
- 1 AAI

Un certain nombre de modifications sur les appréciations a été obtenu et des profils croix ont été améliorés.

Pour information, comme pour la CAPL des contrôleurs, l'Union UNSA-CFTC-CFDT Finances Publiques avait mandat sur un dossier. La seule différence entre les deux instances (C et B), c'est que les élus de cette union n'étaient pas atteints au même degré du symptôme d'aphonie : une simple présentation du dossier ne vaut pas défense...

Sans les interventions de Solidaires et de la CGT, l'agent n'aurait pas été défendu comme il est en droit de l'attendre d'une organisation qu'il a mandaté...

En conclusion, nous déplorons que l'ensemble des dossiers n'ait pu obtenir satisfaction malgré les interventions répétées des élus de Solidaires Finances Publiques et de la CGT.

A l'issue de la CAPL, vu le nombre de mois en réserve et le peu de dossiers, 23 mois sont restés non distribués et sont donc reversés “ dans le pot commun ” pour l'année prochaine.

Ceci démontre une nouvelle fois, si besoin était, l'intérêt de demander la révision de sa notation, si on estime qu'une accélération de la cadence avancement est justifiée en comparaison des appréciations littérales et/ou du “ profil-croix ” (qui peuvent également faire l'objet d'appel et dont on ne doit surtout pas sous-estimer l'importance).

Les élus en CAPL C de Solidaires Finances Publiques restent à votre disposition pour tous renseignements.

Marjolaine PLOTON
SIP Vienne
04.74.31.31.43

Karine ARNAUD
SIP Vercors
04.38.70.11.62

Patricia REOLON
SIP-SIE La Mure
04.76.81.52.30

Yannick STEVENS
SIP Oisans
04.76.39.39.33